

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2017

Accusé de réception en préfecture
034-213401094-20170412-30-2017-DE
Date de télétransmission : 14/04/2017
Date de réception préfecture : 14/04/2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le 12 avril 2017 Sous la présidence de **Monsieur Francis BOUTES, Maire.**

PRESENTS : Mesdames DUMOULIN Mary-Andrée - FELIX Maryse - FLAMENT Chantal - GALZY Isabelle - GARRIGUE Sandrina - JOURDAN Agnès - THOUREL Lucette
Messieurs ALLEMANY Christian - BERTHOMIEU Michel - FOREZ Daniel - SOULIE Christophe

ABSENTS : Mmes PAILLES Pilar
MM. MARTINEZ Nicolas - PAGEOT Emmanuel

PROCURATIONS : Mme GALZY Isabelle donne procuration à M. ALLEMANY Christian et Mme GARRIGUE Sandrina donne procuration à M. BOUTES Francis

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme THOUREL Lucette est élue secrétaire de séance

30/2017 -Adoption du budget primitif 2017 Budget LOTISSEMENT COMMUNAL « Le Rennis »

Sont soumises aujourd'hui à l'approbation du Conseil Municipal les propositions budgétaires concernant le budget lotissement communal « Le Rennis » en nomenclature M14 - Budget annexe Opération d'aménagement.

Il convient de rappeler que les crédits de la section de fonctionnement sont votés par chapitre (article 2312-2 du C.G.C.T.).

Les crédits de la section d'investissement sont aussi votés par chapitre pour les crédits non individualisés dans la mesure où des opérations individualisées n'ont pas été prévues sur l'exercice 2017.

Monsieur le Maire expose le budget primitif annexé au présent rapport, qui se résume ainsi :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 770 000	1 770 000
Investissement	1 135 000	1 135 000
TOTAL	2 905 000	2 905 000

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif du lotissement communal le Rennis pour l'exercice 2017 établi par nature, et voté par chapitre établie en conformité avec l'instruction M14.

DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'**AUTORISER** à signer tous documents relevant de cette décision.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir pris connaissance du document présenté,
à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le budget primitif du budget lotissement communal le Rennis tel que présenté.

AUTORISE M le Maire à signer tous documents relevant de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Francis BOUTES

